

Adresses diverses, lors de la séance du 28 brumaire an III (18 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresses diverses, lors de la séance du 28 brumaire an III (18 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2005. p. 338;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_18312_t1_0338_0000_1

Fichier pdf généré le 04/10/2019

Séance du 28 brumaire an III (mardi 18 novembre 1794)

Présidence de LEGENDRE (de Paris) (1)

1

Les administrateurs du département de la Drôme^a, les administrateurs du district d'Arras, département du Pas-de-Calais^b, de La Réole, [Bec-d'Ambès]^c, de l'Esparre [Bec-d'Ambès]^d, de Sisteron [Basses-Alpes] et l'agent national^e, les juges des tribunaux de district de Beziers, Hérault^f; de Grasse, Var^g; de l'Adour, Hautes-Pyrénées^h; de Périgueux [Dordogne] et le commissaire nationalⁱ, le juge de paix et les assesseurs du canton de l'Isle-Jourdain, Gers^j, les membres des comités révolutionnaires de Vitry-sur-Marne [ci-devant Vitry-le-François, Marne]^k, du Bausset [Var]^l, d'Apt, Vaucluse^m, les conseils généraux des communes de Graulhet, Tarnⁿ, de Sete [Hérault]^o, de Lavaur [Tarn]^p, de Librevail-sur-Cher, ci-devant Saint-Amand [Cher]^q, les municipalités de Canteleu, Seine-Inférieure^r, de Barcelonnette, Basses-Alpes^s. Les membres composant les sociétés populaires de Bugue, Dordogne^t, de Montagne-sur-Sorgue, ci-devant Saint-Affrique, Aveyron^u, d'Entrechaux, Vaucluse^v, Belle-Isle-en-Mer, Morbihan^w, de Pradelles, Haute-Loire^x, d'Argenton, Indre^y, d'Autun, Saône [et-Loire]^z, de Congy, Marne^{a'}, d'Argentan, Orne; de Saliès, Haute-Garonne^{b'}, de La Carneille, Orne^{c'}, de Langon [Bec d'Ambès]^{d'}, de Laon [Aisne]^{e'}, de Damazan [sur-Arize], Ariège^{f'}, d'Apt, Vaucluse^{g'}. Les communes de Clermont, Puy-de-Dôme^{h'}, de Saint-Marcel, Eure^{i'}, de Firmin et Vineuil, Oise^{j'}, de Mesnil-sous-Vienne [Eure]^{k'}, de Gentilly, Paris^{l'}; de Buis, Drôme^{m'}, de Beaumont, Puy-de-Dôme^{n'}, Yvoy, Ardennes^{o'}, la section du Mont-Blanc [Paris]^{p'}, applaudissent à l'Adresse de la Convention au peuple français, à ses glorieux travaux et à la justice qu'elle a fait succéder à la terreur, ils l'invitent à rester à son poste et à maintenir le gouvernement révolutionnaire, ils

vouent à l'infamie et à la mort les êtres immoraux et sanguinaires et jurent de ne reconnoître d'autre centre d'union et d'autre point de ralliement que la représentation nationale.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

a

[Les administrateurs du département de la Drôme à la Convention nationale, s. d.] (3)

Citoyens Représentans

Nous avons lu et admiré votre dernière adresse au peuple français.

Les principes que renferme cet ouvrage sublime sont gravés dans nos coeurs.

Le peuple depuis longtems courbé sous un sceptre de fer respire enfin sous l'ombrage tutélaire de la justice des lois.

Législateurs, grâces éternelles vous soient rendues, que dans la tombe des infames triomvirs descendent leurs vils partisans, tous les dilapidateurs de la fortune publique, tous ces êtres gorgés de sang dont les farouches regards ne peuvent supporter le flambeau de la justice : atteignés par des lois severes la degoutante immoralité et l'honteuse oisiveté.

Premiers magistrats du peuple de ce département, nous lui présenterons sans cesse vos bienfaits : avec lui nous nous rallierons toujours à la Convention nationale et jamais nous ne verrons et n'aurons qu'elle pour centre commun.

Législateurs, restés au poste ou vous retiennent vos vertus, n'en descendés que lorsque l'edifice du bonheur public sera assis sur des bases solides et si la République devoit encore

(1) P.-V., XLIX, 272. *Débats*, n° 786, 813.

(2) P.-V., XLIX, 257-258. *Bull.*, 30 brum. Manque l'adresse de la commune d'Argentan [Orne].

(3) C 324, pl. 1399, p. 41. *Bull.*, 28 brum.